

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 7

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation

02/04/2024

Date d'affichage

02/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

M. GABARD Alain, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

M. POUPLIN Michel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D01.04.2024

Objet : D01.04.2024 - EHPAD : AVENANT TRAVAUX

*Vu le Code de la commande publique,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 mars 2021 attribuant le marché de travaux relatif au lot n° « 10 - cloisons sèches » pour la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » à la Flocellière, commune de Sèvremont,**Vu le projet de 1 avenant aux marchés de travaux relatifs au lot n° « 10 »,*

Monsieur le Président rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la restructuration et l'extension de l'EHPAD « Notre Dame de Lorette » sur la commune de Sèvremont, la réalisation de travaux supplémentaires regardant l'exécution du lot n° « 10 », s'avère nécessaire au bon déroulement de l'opération. Les évolutions dans les prestations confiées à l'entreprises titulaires du lot n° « 10 », qui répondent aux conditions posées à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, sont les suivantes :

Avenant n° 1 - « Lot 10 – Cloisons sèches » - Entreprise AUCHER

- o Travaux supplémentaires concernant la modification coupe-feu de WC à la demande du bureau de contrôle.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **6 890,00 € HT** (soit **+ 2,65 % par rapport au marché initial**), portant le montant du marché à **267 094,00 € HT**.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver les avenants et de procéder à sa signature, après avoir fait état de son contenu.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration,

- DECIDE d'approuver :

Avenant n° 1 - « Lot 10 – Cloisons sèches » - Entreprise AUCHER

- o Travaux supplémentaires concernant la modification coupe-feu de WC à la demande du bureau de contrôle.

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant de **6 890,00 € HT** (soit + 2,65 % par rapport au marché initial), portant le montant du marché à **267 094,00 € HT**.

- AUTORISE Monsieur le Président à notifier le présent avenant et à prendre et signer tous actes y afférant,
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2313.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président, Jean-Louis ROY

